

# NATURE ET LIMITES DE LA FAMILLE EN AFRIQUE NOIRE

Jacques BINET  
Directeur de recherches ORSTOM

O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

28 NOV. 1983

N° : 3802

Cote B

Il est difficile de donner un sens précis au mot famille. Ce terme recouvre à la fois des institutions juridiques très diverses et des données biologiques. La famille désigne le groupement de ceux qui sont liés par une parenté biologique. Mais le droit intervient ici pour fixer les limites de la parenté et son orientation. De cousinage en cousinage, en allant chercher des ancêtres de plus en plus éloignés, on pourrait retrouver une parenté au moins légendaire englobant tout un peuple. Mais la mémoire des hommes a des limites et on fixe en général des bornes. D'autre part, dès que l'humanité a reconnu les liens entre un enfant et ses deux géniteurs, une double parenté se dessine, paternelle et maternelle. Ici encore le droit intervient pour fixer une direction privilégiée. Les rapports de parenté ne sont pas seulement de nature, mais de culture. La famille est la cellule où sont vécues avec intensité ces relations de parenté. Si de nombreuses générations restent groupées autour d'un culte, d'un chef, d'un patrimoine communs, la famille pourra se dilater à la taille d'un village et être la seule cellule sociale importante. Ailleurs, père, mère et enfants constituent une famille élémentaire qui s'insère dans des collectivités plus vastes, mais moins chaleureuses.

En Afrique le système de la famille étendue est le plus fréquent, dans les conditions de l'habitat traditionnel, tout au moins, et le repli de la famille élémentaire n'est pas encouragé par les usages anciens. La famille assure à l'individu une sécurité totale— trop totale peut-être— puisqu'il est ainsi à l'abri de toutes sortes de risques qui pourraient affermir son caractère, exercer son énergie, enrichir son intelligence. Le développement de la personnalité n'est pas favorisé par un cadre trop protecteur. Refuge permanent et éternel, la famille est toujours présente. Loin de chez eux, les migrants se regroupent autour d'un aîné qui joue le rôle d'arbitre, d'organisateur qui appartient au père. Ils recréent en somme une famille librement choisie. Par delà la mort, le groupe familial se retrouve toujours vivant, un nouveau père remplace le patriarche défunt. On devine l'importance psychologique de telles confusions de personnes.

Dans une étude de 1962, J.-P. Ndiaye constate que ce qui manque le plus aux étudiants noirs en France, c'est d'abord, « le milieu social, l'ambiance, le groupe » pour 33 % ; « le cadre » pour 32 % ; « la famille, les amis, la mère » ne venant qu'en troisième position » avec 31 %. La collectivité de personnes bien individualisées, ne se confond-elle pas alors avec le village ? Ce terme désigne des lieux,



des habitations, mais aussi un genre de vie, une attitude vis-à-vis des autres, considérés comme frères, sans que leur situation, leurs liens de parenté, soient clairement définis. Dans les usages de l'Occident ancien, la famille étendue existait aussi, mais son importance était contrebalancée par celle du village, où les relations entre familles tissent des liens qui sont déjà politiques, et où le cadre matériel des travaux et des outils engendre des relations de type économique. La complexe diversité de ces liens, unie à la prise de conscience de la responsabilité individuelle encourage la croissance et la libération de chaque personnalité. Le monothéisme du christianisme ou de l'islam souligne en effet le caractère intérieur et individuel des croyances et des pratiques de chacun. La famille africaine reste plus marquée, dans ses idéaux tout au moins, par les aspects communautaires. Pour voir ce qu'elle est, et ce que les Africains voudraient qu'elle soit, il faut l'analyser face aux éléments qui la composent, individus et ménages, d'une part, et face à la société globale d'autre part.

## **Famille et individu**

L'individu est toujours en tutelle : le seul personnage disposant en principe de la personnalité juridique totale est le chef de famille. Les autres, même les chefs de ménage, sont en général subordonnés : la capacité leur est simplement déléguée. Mais les droits coutumiers ne vont pas jusqu'au bout de leur logique et n'organisent pas une tutelle sur les « mineurs ». Femmes et enfants peuvent parfaitement acheter, vendre, exercer des commerces, posséder en propre des sommes d'argent. Le mari, le père n'exerce guère de contrôle, le patriarche encore moins. En fait il ne s'agit pas de minorité ou de tutelle, mais de dépendance. Comme la qualité de vassal en droit féodal, la dépendance à l'égard d'un patriarche ne s'efface pas.

Au sein de la famille, la différenciation des individus est peu encouragée : dans certains villages, tous les hommes mangent ensemble. Parfois la cuisine est commune, par roulement. L'individu ne peut guère profiter d'une intimité quelconque. L'enfant même est socialisé : chaque foyer de la famille le recevra volontiers, le nourrira, s'occupera de son éducation. Aussi les termes de parenté classificatoire sont-ils naturellement employés. Chacun appelle « pères » tous les hommes de la génération de son père, et « frères » tous ceux de sa propre génération. Dans ces conditions, l'opposition aux parents, le complexe d'Œdipe ne peuvent se développer selon les hypothèses de la psychanalyse classique. Les enfants trouvent refuge auprès de n'importe quel foyer, si celui de leur mère ne les accueille pas. Cependant, les attachements instinctifs demeurent, leur insatisfaction engendre des malaises. Nombreux sont les enfants orphelins qui fuient leur famille et migrent vers la ville parce qu'ils n'ont pas trouvé auprès d'un oncle ou d'une tante la chaleur affective du foyer. Contrairement à la logique du droit clanique, des personnes ne sont pas pleinement satisfaites par leur absorption dans l'ensemble de la famille étendue et préfèrent vivre aujourd'hui dans les grandes cités l'aventure de l'individualisme.

Non valorisé en effet, l'individu doit subordonner son intérêt personnel à celui du groupe. Aussi les patriarches qui choisissaient pour leurs dépendants mariages ou professions, étaient-ils dans le droit sens des coutumes. La revendication de liberté, le droit pour les garçons ou les filles de construire sa vie et de choisir un époux, le droit au bonheur personnel, toutes ces idées s'articulent mal avec la puissance de la famille patriarcale. Elles se diffusent à partir des villes, à travers les milieux scolarisés.

Il est bien évident, en effet, que l'harmonie n'est pas toujours parfaite. Il n'est que d'observer l'afflux de parents chez un homme « arrivé ». Selon la coutume, chacun pense y trouver vivre et couvert. L'hospitalité est normale en milieu rural : la nourriture est fournie par les produits des champs, et l'hôte peut aider au travail commun, le cas échéant, rendant ainsi des services. En ville le tableau est tout différent : tout se paie, même le bois de feu. Les logements ne sont pas bien vastes, même pour qui jouit d'une villa. Aussi les citadins éprouvent-ils quelques réticences envers cette tradition d'accueil très large. Au cours d'une enquête, un interviewé le disait de façon cruelle : « Ceux qui peuvent faire des économies, ce ne sont pas les hommes de 20 à 30 ans, parce que les parents viennent leur demander argent et cadeaux. Ceux qui peuvent faire des économies, ce sont les hommes de 40 à 50 ans parce que leurs parasites sont morts. » Par respect pour la tradition, les jeunes intellectuels refusent de convenir que cette hospitalité est pesante. Mais chacun sait que, pour fuir cette pression de la parenté, les fonctionnaires cherchent à se faire affecter hors de leur pays d'origine. Les femmes d'ailleurs, sur qui retombe la charge, expriment parfois leur lassitude, surtout lorsqu'il s'agit de parents du mari. Certaines, plus conscientes, disent que toute intimité conjugale est ainsi rendue impossible. La famille au sens africain, la famille étendue, impose donc à l'individu certaines contraintes. La solidarité est excellente, car elle permet d'assurer à tous, y compris les malades, les impotents, les vieillards l'assistance indispensable. En outre et c'est peut-être plus important, elle garantit à chacun la sécurité présente et future dont il a soif. Mais ces avantages sont payés par des tutelles et contraintes qui ne favorisent pas l'individu épris de progrès et d'initiative. Jadis on y était à peine sensible, mais avec les façons modernes, avec l'ouverture aux coutumes étrangères, avec l'expérience de la vie urbaine, on en éprouve une certaine gêne.

## **Famille et ménage**

La famille se différencie nettement du ménage. Dans le monde occidental, elle est essentiellement constituée du père, de la mère et de leurs enfants non encore mariés. Des études récentes insistent sur la persistance des liens au-delà de la majorité. Mais les collatéraux se trouvent écartés après deux ou trois générations. La situation est bien différente en Afrique noire : la famille se confond avec le lignage, tous les descendants d'une souche restent liés et essaient d'assurer la permanence du clan. Tentative un peu illusoire parfois. Passés un ou deux siècles, les descendants deviennent souvent trop nombreux pour que l'habitat demeure groupé. Des villages nouveaux se fondent qui conserveront des liens, au moins théoriques, avec le village d'origine. Parfois les dispersions sont tellement marquées que les relations s'estompent. Souvent, les Africains se présentent en rappelant leur généalogie clanique, leurs interdits rituels pour éviter en particulier quelque inceste, péché suprême, même s'il est involontaire. La nostalgie du regroupement des clans reste puissante dans certaines populations, comme le souvenir d'un âge d'or mythique.

Le droit d'héritage confirme parfois cette tentative pour assurer la permanence. Les Africains n'apprécient guère les solutions juridiques rigoureusement contraignantes. Ils s'efforcent le plus souvent, de régler les choses en équité. Rien d'aussi rigide que le droit d'aînesse ou que la loi salique. Cependant la dévolution successorale est souvent réglée pour maîtriser le temps, pour éviter qu'à chaque génération, à chaque décès du chef, la famille ne se divise en de multiples lignées issues des frères. Donner à un neveu autorité sur son oncle apparaît parfois pourtant gênant. Aussi y a-t-il souvent, en ce

cas, desserrement des liens à chaque génération, avec parfois une répartition des rôles : à côté d'un chef, un aîné jouera un rôle de conseiller, ou de prêtre. Parmi les populations paléonigritiques, la succession du chef de famille est donnée au plus ancien survivant de la génération la plus ancienne. Cela se comprend bien dans la perspective d'un culte des mânes : la génération la plus ancienne est la plus proche des morts, de l'au-delà, avec la force que donne cette proximité.

L'héritage des biens n'est pas, en général, le cœur du problème : les biens d'un cultivateur noir sont modestes et périssables. La terre, elle-même, n'est pas rare dans des pays encore peu peuplés. On distingue parfois entre la terre commune qui reste à la disposition du « pater-familias » et les champs appropriés par l'un ou par l'autre, surtout s'il s'agit de cultures pérennes. Plutôt que d'une propriété, c'est de contrôle sur un terroir qu'il s'agit ou d'un droit au commandement des personnes.

En mettant l'accent sur la permanence du lignage et en s'efforçant de maintenir groupés des effectifs nombreux, qui peuvent atteindre ou dépasser la centaine, le droit coutumier est amené à limiter l'appartenance à une seule branche, la patrilinéaire ou la matrilinéaire. La communauté patrilinéaire se trouve particulièrement bien adaptée avec la résidence patrilocale. Cependant des communautés matrilinéaires restent solidement implantées. Dans la plupart des cas, il n'y a pas, à proprement parler, matriarcat, puisque l'autorité se trouve confiée à un homme, le frère de la mère ; un enfant est placé sous la dépendance non pas de son père, mais de son oncle maternel.

Le système familial africain coexiste avec la polygamie mieux peut-être qu'avec la monogamie. Celle-ci donne, en effet, au ménage, une tendance au repli un peu jaloux de la cellule élémentaire sur elle-même. Père, mère, enfants constituent aisément un groupe qui se suffit à soi-même. Dans la polygamie, le père reste un peu en dehors des divers foyers constitués par chaque femme avec ses propres enfants, auxquels vient s'adjoindre parfois quelque élément extérieur, parent, travailleur ou hôte qui lui est confié.

Le mariage, surtout polygamique, a pour but essentiel de donner à la famille une nombreuse descendance. Les intérêts des ménages se trouvent donc subordonnés à ceux de la famille étendue. En effet, dans les civilisations marquées par le culte des ancêtres, avoir une nombreuse progéniture est indispensable pour assurer la survie. D'ailleurs, les hommes ressentent leur fragilité dans ce pays immense et peu peuplé où une mortalité élevée suspendait au-dessus des groupes un risque constant d'extinction. Les hommes ne perçoivent qu'avec un certain retard les phénomènes dont l'échelle les dépasse. Aujourd'hui, alors qu'avec les progrès médicaux (vaccins, antibiotiques) la population africaine est souvent au seuil de la croissance catastrophique, ils continuent à souhaiter de très nombreux enfants, comme au temps révolu de la démographie déficitaire.

La famille africaine apporte un apaisement à cette inquiétude démographique, alors que le ménage - surtout le ménage monogamique - semble un groupe trop limité pour se donner une certitude de survie.

Faut-il proposer des chiffres ? Les ménages polygamiques ne sont probablement pas nombreux : 15 % peut-être. La polygamie est plus fréquente en milieu rural qu'en milieu urbain, en savane ou en forêt qu'au Sahel. Il s'agit le plus souvent de petite polygamie — 2 ou 3 épouses — et non de la grande polygamie où des dizaines de femmes étaient rassemblées par les chefs. Bien entendu, le sex-ratio étant à

peu près équilibré, comme partout, le retard des mariages et une proportion relativement forte de célibataires masculins (de l'ordre de 20 %) compensent cette polygamie.

Si la polygamie pose des problèmes, l'instabilité du mariage en pose bien davantage : beaucoup de femmes quittent leur ménage, avec ou sans divorce juridiquement prononcé, refusent de se marier et préfèrent vivre en concubinage.

Contrairement à ce que l'on croit souvent, le ménage mono ou poly-gamique n'est pas la seule unité économique. Chaque individu dispose de sa propre récolte, vend et commerce à son gré. Actuellement, les chefs de ménage se trouvent favorisés, car ils disposent des produits de leurs cultures et particulièrement de celles qui ne sont pas prévues par la coutume : c'est le cas de la plupart des cultures d'exportation. Quant au patriarche, il possède des champs à part qui lui permettent d'assurer les semences, de nourrir les étrangers, de fournir parfois à sa « mesnie » un repas par semaine et de distribuer de la nourriture pendant la période de soudure où l'on attend la nouvelle récolte. Cette réglementation traditionnelle valait au patriarche sa prééminence dans une économie non monétaire. Qui détenait le mil avait un réel pouvoir. Mais les recettes monétaires bouleversent tout cet équilibre. A interpréter strictement les usages, l'argent reste à qui l'a gagné. Cet argent assurait l'indépendance des chefs de ménage aux dépens des patriarches, — des jeunes gens et des femmes aux dépens des chefs de ménage.

## **Famille et société globale**

Englobant les individus et les ménages, les familles ont constitué dans de vastes régions les seules sociétés globales existantes. Beaucoup de sociétés « tribales » n'avaient pas d'institutions à l'échelle de la tribu. Pour certains, les seuls liens entre les familles étaient ceux noués par la société d'initiation. Souvent le village monoclanique se confond avec une famille. Même lorsque plusieurs familles étendues y sont représentées, il n'est guère une communauté organisée : il est la somme des familles, gérée par un conseil de patriarches ou organisée autour d'une famille fondatrice.

Dans d'autres pays des royaumes s'étaient formés, issus des anciens états médiévaux, nés des conquêtes ou de la croissance d'une population. Dans ce dernier cas, parmi les Yorubas au Sud-Nigéria, comme parmi les Bamilékés ou les Bamouns du Cameroun, le chef se présentait comme un personnage sacré, incarnant les ancêtres, une sorte de patriarche d'un degré supérieur.

Quoiqu'il en soit, lorsqu'une société étatique prend forme, les familles étendues se présentent en intermédiaires obligés entre les ménages et l'Etat. Les patriarches s'efforcent de filtrer les influences extérieures. Ils tiennent à ce que chaque membre de leur famille soit recensé avec eux, derrière eux, comme on dit. Ils s'efforcent de payer pour tous l'impôt, pour matérialiser les liens de dépendance où ils tiennent la parenté. Avec la valorisation de l'autonomie personnelle, avec la mobilité de la population, beaucoup d'hommes et de femmes échappent à l'autorité des patriarches, même s'ils reconstituent dans leur nouvel habitat un groupe qui ressemble à la famille qu'ils ont quittée.

Parmi les peuples où le culte des ancêtres domine, la famille étendue est la communauté religieuse par excellence et chaque famille, par définition, a ses propres ancêtres qui n'ont rien de commun avec ceux des voisins. Parfois cependant un culte tribal regroupe les familles, parfois des chefs ont rassemblé autour de leurs dynasties les ancêtres de la population et assuré un culte « national ».

Dans les milieux islamisés, des familles construisent bien leur enclos à prière en entourant de grosses pierres un espace sablé. Mais dans l'Islam— comme dans le christianisme— la grande famille africaine ne trouve pas le terrain philosophique et liturgique qui lui conviendrait : en effet, l'Islam met l'accent sur la communauté des Croyants et le Christianisme sur la fraternité de tous les hommes, alors que la famille resterait volontiers repliée sur elle-même.

Face au monde moderne, la grande famille africaine est un obstacle à la naissance de classes sociales. En effet le réseau de parenté est si vaste que tout homme riche est frère ou cousin de pauvres. Il ne pourrait pas, le voudût-il, s'affranchir de ces liens et choisir de ne fréquenter que sa propre classe sociale. Cependant les premiers craquements se font sentir déjà et un cinéaste comme Sembène, dans Xala ou le Mandat, dénonce l'égoïsme des classes possédantes.

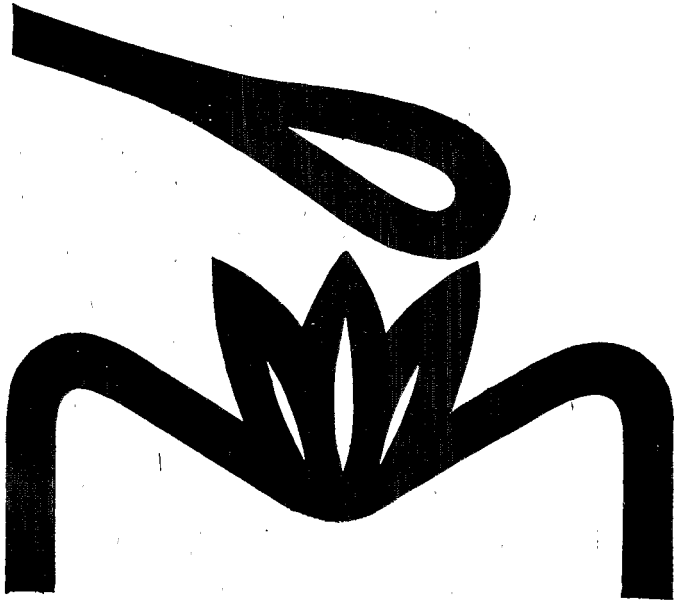
La famille africaine nous apparaît donc comme une structure sociale originale, bien loin de la famille-ménage de l'Occident moderne, loin même de la famille étendue du passé européen, dont le substratum économique et foncier était puissant. Les individus et les ménages, aspirant à une plus grande autonomie, la sapent à sa base, pendant que les institutions étatiques, particulièrement l'administration régionale ou la justice, revendiquent un pouvoir supérieur au sien.

Tous les observateurs se sont plu à chanter la force et l'harmonie de la grande famille, son rôle d'encadrement efficace.. Mais reste-t-elle assez souple pour s'adapter aux aspirations nouvelles ? Le lycéen sorti de son école, le migrant qui a vécu en ville, le planteur qui a créé une caféière posent des problèmes nouveaux. Les partis, d'ailleurs, veulent mobiliser les énergies et s'adressent pour ce faire aux jeunes gens, par dessus la tête des « pères ». Déjà on signale que des vieillards sont malheureux parce qu'abandonnés : des groupes d'action catholique ont dû lancer des campagnes pour inciter les chrétiens à porter assistance aux vieux. Cela eut été inconcevable il y a 20 ans : la gérontocratie pesait alors lourdement sur tous.

Les sociétés africaines se trouvent affrontées à la nécessité de s'adapter rapidement. Les leaders expriment le désir de négritude, d'authenticité, ou d'africanité. Il leur faut définir d'urgence ce qu'ils veulent mettre sous ces mots. Car, de minute en minute, l'édifice s'effrite. Bâti sur l'autorité et l'intérêt collectif, il supporte mal l'irruption de forces nouvelles, des prises de conscience individuelles. Il faudrait que l'autorité des patriarches reste acceptée, que le respect se teinte d'affection, que l'obéissance n'empêche pas la libre initiative, que le sens communautaire s'accorde avec le respect et la mise en valeur de la personnalité.

Ⓝ

# ÉTUDES SCIENTIFIQUES



J-BINET

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1979

B3802 → 3805